

Réunion du Conseil Communautaire

PROCES VERBAL
Séance du 12 février 2014
SIXT-FER-A-CHEVAL

L'an deux mille quatorze, le douze février, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT.

Date de la convocation : 3 février 2014

Etaient présents : 23

Mesdames Laurette BIOR, Sylviane DEFFAYET, Maryvonne DELLANDRA, Nadine MONTFORT, Nadine ORSAT.

Messieurs Eric ANTHOINE, Stéphane BOUVET, Bernard CARTIER, Xavier CHASSANG, Alain CONSTANTIN, Patrick COUDURIER, Alain DENERIAZ, Pierre DUMAINE, Jacky DUNAND, Gérard GAY, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Gérard GUDEFIN, François GUYOT, Hervé RAFFIN, Pascal ROUILLER-MARTIN, Gérald ROULLET, Joël VAUDEY, Philippe VERNERET.

Etait absent excusé et ayant donné pouvoir : 1

Monsieur Yves LAURAT, donne pouvoir à Madame Maryvonne DELLANDREA

Etait absent excusé : 1

Monsieur Hervé GROPELLIER

Etait absent : 1

Monsieur Edouard BAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOUVET

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h00.

I. Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Séance du jour

I. Subvention école de musique Châtillon sur Cluses

L'école de musique de Châtillon sur Cluses a un effectif de 26 élèves.

L'école doit faire face à une augmentation de ses frais, tout en évitant une augmentation trop importante de ses cotisations.

Ces frais sont dus principalement à l'augmentation des charges en personnel (rémunération des professeurs de musique) qui doivent être compensées par des recettes.

Pour continuer de donner une prestation de qualité à ses habitants et suivant la délibération 2013-22 du 19 juin 2013 d'accorder une subvention à toutes les écoles de musique de notre territoire, l'école de Musique sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2013/2014.

Tableau des charges :

Total prévisionnel des charges pour 26 élèves :	9 954 €
Salaires des cours de solfège et orchestre pour 23 élèves :	4 659 €
Salaires des cours d'instrument pour 24 élèves :	9 918 €
TOTAL	24 431 €
Adhésions	6 640 €

Il reste à la charge de l'école de musique : 17 791 €

L'Ecole de musique de Châtillon sollicite une subvention de 16 500 € de la CCMG.

Le montant résiduel 1 291 € sera comblé par l'école de musique en réalisant des manifestations.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le versement d'une subvention de 16 500€ au titre de l'année 2014 à l'école de musique de Châtillon sur Cluses.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme ORSAT : il serait intéressant d'avoir les orientations de ces structures, cela faciliterait les choses en termes de gestion. Il faudrait unifier les subventions en fonction du nombre d'élèves, et favoriser la mutualisation des professeurs.

2. Modification des statuts de la CCMG

Les actions de développement économique d'intérêt communautaire que la Communauté de communes des Montagnes du Giffre est statutairement habilitée à mener sont visées à l'article 2 de ses statuts :

“DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Etude et aménagement des zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et de structures d'accueil et d'hébergement touristiques qui sont d'intérêt communautaire :

-Sont d'intérêt communautaire :

Toutes les créations ou extensions d'initiative publique de zones d'activités à partir de l'arrêté préfectoral de création de la CCMG

-Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Etude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de développement de l'artisanat, du commerce et des services de type FISAC

Création, aménagement et gestion de toutes les structures relais permettant la création et la dynamisation de l'activité économique : atelier relais, pépinière, hôtel d'entreprises

Réalisation des études et mise en œuvre d'une filière bois de construction et de bois énergie, et des autres filières bois

Réalisation des études des schémas de desserte pour l'exploitation forestière du territoire
Elaboration et mise en œuvre d'une charte forestière
Elaboration et mise en œuvre d'un plan pastoral de territoire
Promotion du territoire à une échelle intercommunale (participation à des Salons, Foires, réalisation d'un site internet...)
Participation à la mise en valeur du Site du Fer-à-Cheval classé Grand Site."

Considérant l'intérêt que représente, pour le développement économique de la CCMG, le développement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur son territoire et le développement de l'aménagement numérique, il est proposé de procéder à une modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.

Cette modification consiste à étendre les compétences statutaires de la CCMG au sein du groupe « développement économique » à une compétence de nature à lui permettre de mener des actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique.

Dans le but d'améliorer le réseau numérique de notre territoire, la CCMG doit également signer une convention financière avec le SYANE pour le financement d'un Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit, fibre optique de la Haute-Savoie.

Il convient en outre de modifier ce même article 2 pour une autre raison. En effet, au sein du bloc de compétence « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT », la mention « Aménagement d'un site d'évolution de QUAD et Motos tout terrain sur le territoire » doit être supprimée.

Et enfin, au sein du bloc « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE », la compétence précédemment rédigée de la façon suivante :

« Création et gestion des structures d'animation à destination de la jeunesse. Sont d'intérêt communautaire la structure d'accueil « La Marmotte » de Samoëns, le CLAP de Taninges, l'accueil « temps libre » de Morillon et toute nouvelle création portée par la communauté de communes. » doit être corrigé en :

« Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil à destination des jeunes du territoire, existants et à venir

Soutien en faveur des structures d'accueil associatives ouvertes aux jeunes du territoire »

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre du développement économique, telle que définie à l'article 2.

D'approuver le transfert, au titre du développement économique de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, après la compétence libellée comme suit :

- « Etude et aménagement des zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et de structures d'accueil et d'hébergement touristiques d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les créations ou extensions d'initiative publique de zones d'activités à partie de l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes »,

la compétence suivante :

- « Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique »

De supprimer la mention « Aménagement d'un site d'évolution de QUAD et Motos tout terrain sur le territoire » du bloc « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT » de l'article 2 des statuts de la CCMG.

De corriger au sein du bloc « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE », la compétence précédemment rédigée de la façon suivante :

« Création et gestion des structures d'animation à destination de la jeunesse. Sont d'intérêt communautaire la structure d'accueil « La Marmotte » de Samoëns, le CLAP de Taninges, l'accueil

« temps libre » de Morillon et toute nouvelle création portée par la communauté de communes. » selon la nouvelle rédaction ci-après :

« Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil de loisirs sans hébergement à destination des jeunes du territoire, existants et à venir.
Soutien en faveur des structures d'accueil de loisirs sans hébergement associatives ouvertes aux jeunes du territoire »

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Cartier signale que la compétence assainissement collectif a été oubliée. L'étude d'un éventuel transfert de compétence est très longue, il faut s'y prendre en avance car en 2016 la loi pourrait nous y contraindre.

Mme Montfort s'interroge sur le financement de la structure de Mieussy « Les P'tits Montagnards » qui n'était pas intégrée aux statuts. Monsieur le Président répond que c'est l'objet de la délibération qui vient d'être adoptée.

Mme Orsat signale les limites de cette modification de statuts : rien sur la vocation et la notion de service des ALSH.

M. Dunand signale que la mise en place du réseau de fibre optique a pris un an de retard. La fibre sera à Morillon fin 2014, 2015 pour Samoëns et Sixt. Le retard est dû à des problèmes de marchés publics et d'entreprises.

3. Subvention pour l'organisation de la 7ème édition du Sommand Festival.

Le Comité des Fêtes de Mieussy sollicite l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 7ème édition du Sommand Festival.

Ce festival musical aura lieu le 13 septembre 2014.

L'objectif de cette action est de promouvoir la musique au plus grand nombre, de proposer des musiques de toute identité et de favoriser la venue de groupes locaux, à un prix accessible à tous.

Le budget prévisionnel de ce festival est de 15 300 €, financé en majorité par le prix des entrées, la vente de boissons et alimentation ainsi que la participation financière de la Ville de Mieussy et le SITM.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € au Comité des Fêtes de Mieussy.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Promotion du territoire 2014

Les Offices de Tourisme du territoire proposent pour 2014 d'organiser en commun la promotion du territoire lors d'évènement et salon.

Il propose pour 2014 de faire participer la CCMG :

. au Salon de l'Agriculture :

La participation de la CCMG à ce salon, en collaboration avec le Comité d'organisation des Pays de Savoie, permettra de faire découvrir la richesse de notre vallée, nos points forts.

Présenter notre agriculture, les produits du terroir, parler de nos structures tant hébergement que de loisirs pourra avoir des retombées importantes sur l'emploi et le développement économique de notre territoire.

Les OT du territoire des Montagnes du Giffre sollicite une participation de la CCMG à hauteur de 6 800 € qui nous permettra d'avoir un stand au sein de l'espace des Pays de Savoie.

- au Salon du Randonneur :

Les Offices de Tourisme du Territoire des Montagnes du Giffre se sont associés en 2013 afin de travailler sur la thématique de la randonnée. Une carte de promotion des itinéraires de randonnées pédestres et un publi-rédactionnel dans le magazine Alpes Loisirs ont été réalisés.

Dans le plan d'actions 2014, les OT des Montagnes du Giffre ont choisi de renforcer les actions sur cette thématique en participant au Salon du Randonneur de Lyon qui a lieu du 21 au 23 mars 2014 et sollicitent la prise en charge des frais d'inscription (stand et mobilier) par la CCMG pour un montant de 3 800 € TTC.

Ces deux participations intéressent l'ensemble du territoire et l'image de la CCMG sera mise en avant lors de celles-ci.

Par ailleurs, lors de La Grande Odyssée 2014, le coureur Jean-Philippe PONTIER, vainqueur de cette édition, a sollicité un partenariat avec la CCMG pour l'année 2014 pour un montant de 5 000 €.

Cela nous associerait à son projet ambitieux de participer à 2 grandes courses de traîneaux en Alaska : la Yukon Quest et l'Ididarod. Nicolas Vannier, explorateur, aventurier et réalisateur ainsi que Dominique Grandjean, vétérinaire, spécialiste mondial du chien de sport, personnes éminemment connues, sont associés à son projet..

En signant un partenariat avec ces personnes, nous pouvons faire partager notre image hors de nos frontières.

Biographie :

A 22 ans, Jean-Philippe PONTIER s'engage comme handler chez François Gécelle qui prépare la Moscova. François lui offre son premier traîneau. En 1997 et 1998, il part en Alaska auprès de Tony Andreone qui participe à l'Alpirod. Il rentre en France avec 5 Alaskan Husky et se lance dans les compétitions nationales de sprint. Il participe à sa 1ère LGO en 2006.

Palmarès :

*LGO 2013 (3ème) – Finnmarkslopet 1000Km (20ème)
Vainqueur du Trophée Artic Alp Cup 2013 (LGO+Finnmark)
LGO 2012 (3ème) – Femundlopet 600 2012 (15ème)
Femundlopet 400 2012 avec Olivier Perroy (20ème)
Vainqueur Polarhundlopet 100Km à Grimsbu (Norvège)
LGO 2011 (3ème) - Femundlopet 400 2011
Championnats du monde longue distance (21ème)
LGO 2010 (6ème)
Femundlopet 600 2010 (21ème)
Amundsen race 2010 (4ème)
LGO 2009 (6ème)
LGO 2008 (8ème)
LGO 2006 (8ème)
Trophée Haute Maurienne Vanoise 2007 (2ème).
Champion de France 2004 mi-distance (12 chiens).*

Il est proposé au Conseil Communautaire : de valider ces 3 actions relevant de la Promotion du territoire et les financements correspondants.

Adopte à l'unanimité le versement de :

- 6 800 € pour notre participation au Salon de l'Agriculture
- 3 800 € pour notre participation au Salon du Randonneur

Adopte par 20 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions :

- Le versement de 5 000 € à Jean-Philippe PONTIER vainqueur LGO 2014

Mme Orsat signale qu'il serait intéressant d'avoir un budget culture global et si possible prévoir une enveloppe budgétaire pour des événements imprévus.

M. Gay mentionne que ces participations doivent servir l'image de la Communauté de Communes. Il serait intéressant de trouver un logo significatif, reconnaissable pour la CCMG.

M. Grandcollot précise que la personne chargée de la Communication au sein de la CCMG arrive le

10 mars. Elle se chargera, entre-autres, de ce logo qui sera porté sur tous les vêtements, banderoles, objets publicitaires....

Pour le salon du Randonneur, il y aura création d'un dépliant commun à toute la Vallée. L'OT de Taninges/Mieussy pilote ce salon, l'OT de Morillon celui de l'Agriculture et l'OT de Verchaix la création du dépliant.

Pour ce qui est du subventionnement des sportifs, la convention d'objectifs doit prévoir des contreparties : participation à des salons, à des échanges avec les jeunes dans les écoles, les centres de loisirs....

Concernant les sportifs, M. Grandcollot nous fait part que la CCMG a été contactée par M. Jean-François GAY qui souhaiterait organiser une course de cyclotourisme (Majic Tour) dans notre Vallée. Celui-ci doit nous envoyer son projet et le chiffrage.

M. Gérard Gay précise que l'idée est bonne. Il y aurait un temps de référence établi par des sportifs de haut niveau sur des cols connus du Tour de France et les sportifs amateurs défieraient ces « chronos ».

Cette course est intéressante pour mettre en valeur notre territoire et plus particulièrement ses cols de montagne.

5. Attribution d'une subvention d'équipement pour l'association « Les P'tits Bouts »

Lors du Conseil Communautaire du 9 octobre 2013, délibération n°2013-38, l'Association a sollicité une subvention d'équipement de 50 335, 72 € auprès de la CCMG. Une subvention exceptionnelle de 50 % des dépenses a été attribuée, soit 25 167,86 € au titre de l'exercice 2013.

L'Association a reçu une aide de la CAF de 10 000 €.

Il reste à ce jour une part non subventionnée de 15 167,86 €.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le versement d'un complément de subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 15 167,86 € à l'association « Les P'tits Bouts ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Orsat dit qu'il faut être vigilant sur le coût par enfant de ces structures.

M. Bouvet pense qu'il faut être prudent sur l'application d'un barème unique de subvention par enfant. Le coût peut être très différent d'une structure à l'autre.

Il faudrait que la CCMG ait un regard sur les investissements en mobilier. M. Grandcollot précise que si la CCMG prend à sa charge les investissements, le FCTVA peut être sollicité.

M. Gay précise qu'il connaît d'autres crèches équivalentes et que dans l'ensemble les nôtres sont bien gérées.

6. Adhésion au Contrat de Développement Durable Rhône Alpes et signature de la convention de portage

Comme suite à l'arrêté de création de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, dont les statuts ont été validés le 16 juillet 2012, le Comité de pilotage du CDDRA du Faucigny, en date du 16 décembre 2013, a validé la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA, qui sera effective au 1er janvier 2014.

Le Comité de Pilotage du CDDRA du Faucigny a désigné la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes comme structure porteuse du CDDRA du Faucigny, depuis le 1er janvier 2013.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre dans la mise en œuvre du CDDRA du Faucigny.

Le comité de pilotage du CDDRA du Faucigny a par ailleurs décidé de mettre en place une nouvelle organisation de la gouvernance, afin d'associer les élus communautaires à la mise en œuvre du Contrat de Développement Durable, sur le territoire.

Cette nouvelle gouvernance s'articule autour d'un comité de pilotage et de 4 groupes de travail CDDRA :

Composition du comité de pilotage :

▪ Membres à voix délibérative :

- 1 chef de projet, en la personne du Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes.
- 6 conseillers régionaux, dont le chef de projet régional
- 9 membres désignés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
- 9 membres désignés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Il est précisé que les membres du comité de pilotage représentant les Communes et les EPCI doivent être choisis parmi les membres de leur organe délibérant.

▪ Membres à voix consultative :

- Le Président du Conseil local de développement
- Les Directeurs généraux des services des Communautés de communes
- Les Directeurs de chacune des deux Communauté de Communes.
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie.
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie.
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie.
- Les conseillers généraux.

Dénomination des groupes de travail

- Groupe de travail développement économique.
- Groupe de travail communication, développement touristique et culturel.
- Groupe de travail agriculture, forêt et espaces naturels (PSADER).
- Groupe de travail aménagement, transports et cadre de vie.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner des élus chargés de représenter la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre au sein du COPIL puis au sein de chaque groupe de travail CDDRA.

La présente délibération engage la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre à travailler en concertation et en collaboration avec la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes signataire de la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA du Faucigny.

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'approuver la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA du Faucigny.

De nommer 9 membres qui siégeront au COPIL du CDDRA du Faucigny.

De nommer des délégués pour représenter la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre au sein des différents groupes de travail.

De travailler en concertation et en collaboration avec la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes signataire de la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA du Faucigny.

Par 23 voix pour, 0 contre, 1 abstention, le Conseil Communautaire

- approuve la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA du Faucigny
- nomme les membres qui siégeront au COPIL du CDDRA du Faucigny

Il est procédé à la désignation des 9 membres du Comité de pilotage qui siègeront au sein du COFIL du CDDRA du Faucigny :

Stéphane BOUVET, Xavier CHASSANG, Alain CONSTANTIN, Alain DENERIAZ, Jacky DUNAND, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Gérard GUDEFIN, Gérald ROULLET, Joël VAUDEY.

- nomme les délégués pour représenter la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre au sein des différents groupes de travail.

Il est procédé à la désignation des délégués qui représenteront la CCMG par atelier thématique :

Logement : Gérald ROULLET, suppléante Laurette BIORO

Economie : Xavier CHASSANG, suppléant Joël VAUDEY

Agriculture : Stéphane BOUVET, suppléant Patrick COUDURIER

Aménagement, transports : Gérard GUDEFIN, suppléant Jean-Jacques GRANDCOLLOT

Monsieur Le président propose de mettre une limite : le chef de projet est le président de la 2CCAM. Il n'est peut-être pas très judicieux de s'engager avant les élections.

Tous les élus sont unanimes pour dire qu'il y a de l'argent « à prendre » et qu'il faut s'investir d'avantage dans le fonctionnement et les actions auprès du CDDRA. La représentation de la CCMG au sein du CDDRA est stratégique.

Nous devons nous concentrer sur 2 ou 3 actions maximum au sein du CDDRA.

M. Bouvet signale que jusqu'à maintenant nous n'avons rien obtenu car aucun dossier n'a jamais été déposé (à part pour les Automnales du Faucigny).

Mme Orsat dit qu'il faut mériter la gouvernance, à nous d'être offensif.

3. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1. Diminution des tonnages d'ordures ménagères incinérés :

Explications avancées :

- Nouvelles filières (bois...)
- Formation du personnel
- Encombrants démontés, triés et non plus incinérés.

Courrier à faire en réponse au courrier du SIVOM de la Région de Cluses qui nous demande des explications sur cette diminution de tonnage et qui lui pose des problèmes de fonctionnement.

2. Transports et déplacement (transports touristiques, CEVA...)

Les élus de la CCMG proposent de travailler sur la question suivante « Comment imaginez-vous les transports dans notre Vallée ? ».

3. Cotisation Société Economie Alpestre (SEA) : la CCMG cotise auprès de la SEA pour les 8 communes qui sont donc membres de fait. Par contre chaque commune peut verser un montant forfaitaire et volontaire de soutien à l'association SEA d'un montant de 60 €.

4. Acquisition de véhicule léger : remplacement, transports ALSH, nettoyage des aires de tri et débords :

- Pour les transports ALSH, le Président dit qu'en tant que Maire de Samoëns, il met, en priorité, à disposition de la CCMG et tous les jours de fonctionnement de l'ALSH, 2 véhicules de transport de personne de sa commune.
- Pas d'acquisition de véhicule pour le nettoyage des aires de tri et de points de regroupement.

5. Projet de plate-forme économique sociale et solidaire (projet Alvéole) : l'étude de ce dossier est trop prématurée.

Fin de la séance : 21h05.